

il l'était, au voisinage de la ville de Montréal, résolurent d'en retirer ce qu'il renfermait encore de familles pures et ferventes, pour en composer un nouveau village et les placer hors des dangers de la séduction et du commerce des blancs qui avaient gâté les autres. Ils choisirent sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent, immédiatement au-dessous du lac Saint-François, un coteau alors tout couvert de bois, mais dont l'élévation, jointe au voisinage d'un grand nombre d'îles de toute grandeur, parsemées dans cette partie du fleuve, devait, par la suite, faire un pays extrêmement riant. Toutes ces îles qui s'étendent jusqu'au pied du long Sault, devinrent la propriété des nouveaux colons, ainsi qu'une étendue de terre d'environ dix lieues de front, du même côté du fleuve, sur une profondeur indéterminée. La Rivière au Saumon, qui traverse cette terre et qui se décharge dans le lac, à trois lieues au-dessous du village, donna lieu aux Sauvages de construire des moulins à scie, qui leur ont beaucoup valu, à raison des excellents bois qui en sont à proximité. Ils ont, en outre, une terre au nord du fleuve, large de trois quarts de lieue, à l'opposite de leur village, entre les comtés de Glengarry et de Stormont, nommé le *bois sauvage*, où nombre de censitaires établis en différentes rangées de concessions, leur paient des rentes. Leurs îles innombrables sont plus que suffisantes pour la culture des fèves, des pois et du blé d'Inde, productions auxquelles se bornent les travaux des femmes (car on sait que chez les Iroquois, comme chez les autres nations sauvages, les hommes se sont affranchis de ces sortes de travaux), et ils trouvent sur ces mêmes îles autant et plus de bois qu'ils n'en pourront brûler d'ici à 100 ans. Enfin la rivière au-devant de ce village abonde en poissons de toute espèce, de sorte qu'il n'y a point d'établissement au Canada où des Sauvages passent vivre plus à leur aise, s'ils savaient en profiter, *sua si bona norint*, si la puissance qui les domine, ne leur avait appris le malheureux secret d'être pauvres au milieu de l'abondance.

Ce fut en 1759 que ce village fut établi, avec l'applaudissement des supérieurs ecclésiastiques et civils. Il ne paraît pas que le Père Le Quien y soit resté plus de 3 ou 4 ans après la fondation. Il demeura donc tout entier aux soins du Père Gourdan, jusqu'à sa mort arrivée en 1777. Jusque-là, ses